

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Secrétariat général - Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels
182 rue Saint Honoré - 75 033 PARIS CEDEX 01



Paris, le 30 MARS 2016

**CONCOURS INTERNE DE MAITRE-ASSISTANT DES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**

Groupe de disciplines : Sciences et techniques pour l'architecture
Discipline : Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances

Profil n° 54 : Toulouse

Session 2016

Le jury, réuni le 30 mars 2016 au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence de Monsieur Pascal ROLLET, a arrêté comme suit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

Aucun candidat admissible

Le président du jury



Monsieur Pascal ROLLET

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.